

Comité technique 28 avril 2022

Amendements proposés par l'administration

Amendement n°1

L'annexe 4 est modifiée avec l'ajout d'une ligne :

2	DEVE	Service des sciences et techniques du végétal et de l'agriculture urbaine/ Division expertise sol et végétal: laboratoire de culture in vitro et laboratoire d'agronomie	Travail en milieu contraignant (milieu confiné / en sous-sol, produits chimiques dangereux/désinfection, poussières et fumées, bruit et cadence)
---	------	---	---

Amendement n°2

L'annexe 4 est modifiée pour élargir le champ d'application de la sujétion 2 à l'ensemble des agents du service parisien de santé environnementale comme suit :

Niveau	Directions	Cycle	Motif
2	DSP	Service Parisien de Santé Environnementale - tous corps confondus	Travail en milieu contraignant (milieu confiné / en sous-sol, produits chimiques dangereux/désinfection, poussières et fumées, bruit et cadence)

Amendement n°3

L'annexe 6 est modifiée avec l'ajout de 13 sites qui justifient des conditions d'octroi d'un temps de trajet pause méridienne au titre de l'article 2.2.3. du règlement du temps de travail :

4 rue de Penthièvre 75008	62, rue Corvisart – 75013 Paris
210 Quai de Jemmapes 75010	100 avenue de Suffren 75015
76/78 rue de Reuilly 75012	71, av. Henri Martin-75016
15 rue de Chaligny 75012	24, avenue Niel 75017 PARIS
8, Cour St Eloi 75012	21-23 rue Ernestine 75018 PARIS
212, av. Daumesnil – 75012 Paris	42 rue des Maronites 75020
169 Bd de l'Hôpital 75013	